

CHAMBRE REGIONALE
DES COMPTES D'ALSACE

COMMUNE DE NIEDERBRONN-LES-BAINS

EXAMEN DE LA GESTION
(à compter de l'exercice 2006)

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

Sommaire	Pages
Synthèse	1
1. La fiabilité des comptes et la situation financière	3
1.1 La fiabilité des comptes	3
1.2 La situation financière	3
2. La dette	6
3. Les effectifs et la gestion locale	7
3.1 Les effectifs de la commune et leur évolution	7
3.2 La gestion locale	8
4. L'opération moulin 9	9
4.1 Les différentes phases du projet	9
4.2 Le réalisation de l'opération	10
Annexe 1 : Le résultat net des exercices 2006 à 2011	12

COMMUNE DE NIEDERBRONN-LES-BAINS

EXAMEN DE LA GESTION
(à compter de l'exercice 2006)

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

1/12

SYNTHESE

Station thermale située à 45 km au nord de Strasbourg, Niederbronn-les-Bains est située au cœur du Parc naturel régional des Vosges du Nord. La commune compte une population de 4 475 habitants (janvier 2011), en stagnation depuis une trentaine d'années. L'activité touristique de la commune évolue autour de son casino et de son établissement thermal. Le parc de logements en 2009 était de 2 204 dont 1 905 résidences principales. Outre la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, la commune adhère au syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement (SDEA), au syndicat à vocation unique du massif du Wintersberg, au syndicat mixte du parc naturel régional des Vosges du nord et au syndicat d'aménagement de la Zinsel du nord.

L'analyse financière de la commune n'appelle pas d'observation. Au cours de la période examinée, l'encours de la dette de la commune a fortement diminué entre 2006 et 2008 (- 1,13 M€) du fait de l'extinction de plusieurs emprunts contractés dans les années 90 et début 2000. Puis cet encours a augmenté à nouveau depuis 2009, principalement suite au besoin de financement des deux opérations d'équipement (l'aménagement du centre-ville et la rénovation du Moulin 9) qui augmentent de 57 % les dépenses réelles d'investissement entre 2008 et 2009. Ce besoin de financement a conduit à la signature de trois nouveaux emprunts en 2010 et provoque une augmentation de l'encours de 40 % entre ces deux exercices.

La capacité de désendettement, après avoir été de 1,6 en 2007 et 2008, est passée à 3,8 ans au 31 décembre 2011, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne régionale de 2,5 ans (DGFIP), mais n'appelle pas d'observation.

Au 31 décembre 2011, la structure de l'endettement se compose à 73 % d'emprunts à taux fixes ou variables simples, pour un montant total de capital restant dû de 3,1 M€. Les produits structurés forment 27 % du capital restant dû soit 1,15 M€ et au 31 décembre 2012, seul celui conclu le 1^{er} septembre 2006 présentait encore un risque potentiel pour la commune. La durée de vie résiduelle de cette dette est de 11,1 années et se situe en-dessous de la moyenne des communes de moins de 10 000 habitants donnée par l'observatoire de Finance active en 2012 qui est de 14,2 années.

La grille Gissler permet un classement des emprunts selon un indice de référence (1 à 5) et la structure du produit (A à E), le moins risqué étant classé A1. D'après l'annexe du compte administratif 2011, la dette de la commune de Niederbronn-les-Bains est pour 71 % (2,8 M€) en A1 « niveau plancher » ; pour 8,2 % (325 k€) en B1 « barrière simple, sans effet de levier » et enfin pour 20,8 % (824 k€) en E3 « écart entre deux indices assorti d'un multiplicateur jusqu'à 5 », seul ce dernier présente un risque pour les finances communales et uniquement dans certaines conditions d'évolution de taux.

Le personnel

L'effectif total de la commune passe de 127 à 115 agents au cours de la période examinée ce qui représente une diminution de 6,43 équivalent temps plein (ETP), soit - 7,4 %. Cette évolution est différente selon les catégories de personnel.

La diminution d'ETP la plus significative se constate pour les effectifs non permanents avec une baisse de 26 % entre 2006 et 2011, cette diminution intervenant entre 2010 et 2011 (12,6 ETP à 8,1 ETP) du fait de la suppression presque totale des postes saisonniers au service des espaces verts et de la voirie. En 2011, les titulaires représentent 82 % des effectifs en ETP, les non titulaires sur postes permanents 8 % et les non-titulaires non permanents 10 %. Le nombre d'agents sur poste non permanent paraît élevé (38), mais les équivalents temps plein ne représentent que 8,1 ETP.

Les agents non titulaires occupent des postes de catégories B et C, les agents de catégorie A sont tous titulaires. Le taux d'encadrement, tous agents confondus, apparaît faible à environ 4 % en 2011 (5 agents de catégorie A pour 115 agents).

L'examen de l'absentéisme, des heures supplémentaires et du régime indemnitaire n'appelle pas d'observation.

La chambre a pris acte des travaux réalisés et à venir dans les ateliers municipaux et le local informatique.

Le casino

La chambre a examiné la procédure de renouvellement de la délégation de service public actuellement en cours et n'a pas d'observation à formuler, si ce n'est d'inciter la commune à veiller au respect des recommandations figurant dans l'étude qu'elle a fait réaliser.

L'opération Moulin 9

L'opération s'est déroulée entre début 2004 et septembre 2011. La chambre en a examiné les différentes phases, la passation des marchés de travaux, les difficultés rencontrées dans la réalisation des travaux, le marché de maîtrise d'œuvre. La chambre prend acte de la régularisation qui va intervenir, avec l'accord du maître d'œuvre, par l'annulation de l'avenant n° 2 au marché du maître d'œuvre, ce qui aura pour effet de maintenir la rémunération de ce dernier au montant initialement prévu.

A l'occasion de son précédent contrôle, la chambre avait examiné la délégation de service public (DSP) et l'environnement économique du casino. Les observations portaient principalement sur les relations avec le casino. Cette DSP est actuellement en cours de renouvellement, la commune ayant pris la précaution de faire procéder par un cabinet conseil à une analyse critique de la DSP en cours, au vu des évolutions de la réglementation en vigueur. Elle a également passé un marché pour une assistance à maître d'ouvrage pour cette opération. La chambre invite la commune à prendre en compte les recommandations formulées successivement sur la DSP en cours pour éclairer ses décisions et choix relatifs à la nouvelle convention à conclure.

En particulier, les obligations du délégataire devraient être strictement précisées, afin qu'en cours d'exécution de la convention le motif de prestations nouvelles ne justifie pas une renégociation du taux du prélèvement sur le produit des jeux. Par ailleurs, en l'absence

d'investissements significatifs nécessaires au démarrage de la nouvelle période de délégation, la durée de celle-ci devrait être très significativement réduite.

1. LA FIABILITE DES COMPTES ET LA SITUATION FINANCIERE

1.1 La fiabilité des comptes

En matière de fiabilité des comptes la chambre observe que la commune ne met pas en œuvre la procédure de rattachement des charges et des produits applicable aux communes de plus de 3 500 habitants. Cette procédure consiste à intégrer, dans le résultat annuel, toutes les charges correspondant à des services faits et tous les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice ; elle s'applique notamment, en matière de dette, aux intérêts courus non échus. Avec l'appui du comptable, il appartient à la collectivité de mettre en œuvre à l'avenir ces écritures comptables.

Il appartient également à la collectivité de veiller à l'exacte imputation du produit de la taxe sur l'électricité et à la cohérence de la présentation de l'encours de la dette entre son compte administratif et le compte de gestion établi par le comptable.

1.2 La situation financière

Le budget de la commune se compose d'un budget principal et de cinq budgets annexes dont les recettes et les dépenses totales sont présentées ci-dessous pour l'exercice 2011 :

Tableau 1 : Recettes et dépenses totales de l'exercice 2011

Budgets (en k€)	FONTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
	Dépenses	% total	Recettes	%total	Dépenses	% total	Recettes	% total
Budget principal	6 132	81 %	6 952	83 %	2 861	68 %	2 721	66 %
Lotissement Près	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Lotissement Gries	266	4 %	266	3 %	530	13 %	264	6 %
Lotissement La Forêt	859	11 %	859	10 %	684	16 %	1 069	26 %
Chaufferie bois	265	3 %	269	3 %	71	2 %	50	1 %
Camping Heidenkopf	77	1 %	45	1 %	45	1 %	34	1 %
Total	7 600	100 %	8 391	100 %	4 191	100 %	4 133	100 %

Sources : comptes administratifs

L'analyse financière qui suit porte sur le budget principal.

Les recettes de fonctionnement

En 2011, les recettes de fonctionnement de la commune de Niederbronn-les-Bains sont d'un montant de 6,95 M€ ce qui représente une baisse de 3 % depuis 2006. Ces recettes représentent une moyenne de 1 535€/habitant et se situent à un niveau supérieur à la moyenne départementale de la strate qui est de 985€/habitant.

Le prélèvement sur les produits des jeux est de 1 462 k€ en 2011 (et de 1 594 k€ en 2012) et ne constitue plus que 21 % des recettes réelles alors qu'il en représentait 31 % en 2006. Il a baissé de 35 % durant la période, soit une diminution de 776 k€. Cette baisse s'explique au moins pour

partie par une réduction de 15 % à 10 % du taux de prélèvement sur le produit des jeux pendant une période de 5 ans s'achevant le 31 octobre 2010. Elle est justifiée par l'engagement du délégataire de réaliser en 2005 et 2006 des travaux d'investissement à hauteur de 4,5 M€ Ces travaux ont été réalisés. Un autre motif de la baisse de cette recette est à rechercher dans l'augmentation du nombre de casinos dans la région du Rhin supérieur.

La part des recettes d'impôts locaux au sein des recettes de fonctionnement est de 19 % en 2011. L'évolution des bases fiscales, des taux votés ainsi que des produits, apparaît au tableau suivant :

Tableau 2 : Evolution des bases, taux et produits

Bases nettes en k€	2006	2007	2008	2009	2010	2011	06/11
TH	3 362	3 483	3 589	3 757	3 978	4 051	20,49%
FB	3 788	3 878	4 026	4 244	4 352	4 536	19,75%
FNB	64	65	67	67	67	68	6,25%
Taux votés en %	2006	2007	2008	2009	2010	2011	10/11
TH	15,01	15,01	15,01	15,01	15,01	15,39	2,53%
FB	14,12	14,12	14,12	14,12	14,12	14,47	2,48%
FNB	60,36	60,36	60,36	60,36	60,36	61,87	2,50%
Produits en k€	2006	2007	2008	2009	2010	2011	06/11
TH	505	523	539	564	597	623	23,37%
FB	535	548	568	599	615	656	22,62%
FNB	38	39	41	41	40	42	10,53%

Sources : Bercycolloc, DGFIP

TH : taxe d'habitation, FB : foncier bâti et FNB : foncier non bâti

Les données comparatives 2010 et 2011 de la fiscalité de Niederbronn-les-Bains montrent que les bases nettes sont inférieures aux moyennes régionales et nationales. En 2011 a eu lieu la seule augmentation des taux de la période d'environ 2,5 % ; les produits exprimés en €/habitant, demeurent cependant inférieurs à la moyenne de la strate nationale sur les trois taxes (TH 139 contre 159, FB 147 contre 196 et FNB 9 contre 11).

Les produits des services du domaine et ventes diverses représentent 19 % des recettes de fonctionnement en 2011. Le produit le plus important est issu de l'exploitation de la piscine municipale, générant 40 % du montant total (soit 519 k€).

Les dépenses de fonctionnement

Après une augmentation constante entre 2006 et 2009 (de 5,64 M€ à 6,14 M€ soit + 9 %), les dépenses réelles de fonctionnement diminuent en 2010 puis en 2011 (- 5 % entre 2009 et 2011) pour atteindre 5,8 M€ en 2011.

Les charges à caractère général représentent 32 % des dépenses de fonctionnement en 2011, tandis que les dépenses de personnel s'élèvent à 45,7 %. Ces dernières se situent dans la moyenne de la strate qui est de 46 %. Elles augmentent de 6,5 % au cours de la période, tandis que les charges générales augmentent de 20 % et les autres charges de gestion courante diminuent de 27 %.

Les remboursements sur rémunérations du personnel ont fortement augmenté à partir de l'exercice 2009. La commune possède en effet une assurance statutaire et plusieurs congés de longue durée ont été remboursés depuis 2009.

En ce qui concerne les autres dépenses, on relève la baisse significative du montant des subventions aux associations en 2010 qui s'explique par la reprise en gestion directe du centre culturel Moulin 9. En 2009, le budget principal de la commune a dû supporter les déficits de deux lotissements.

L'évolution du résultat et la capacité d'autofinancement

L'évolution du résultat de fonctionnement est retracée dans le tableau 4 ci-après. Le détail des dépenses et des recettes prises en compte est joint à l'annexe 1.

Tableau 3 : Le résultat net des exercices 2006 à 2011

Budget principal (en k€)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	06/11
a-Résultat courant non financier	1 465	1 909	1 375	898	794	965	-34%
b-Résultat financier	-148	-145	-145	-96	-112	-148	
Résultat courant (a+b)	1 317	1 764	1 230	802	682	817	-38%
c-Résultat exceptionnel	-5	-102	7	-294	-31	2	
Résultat net de l'exercice (a+b+c)	1 312	1 662	1 237	508	651	819	-38%

Sources : comptes administratifs, CRC

Le résultat courant est en baisse de 38 % entre 2006 et 2011 (la plus forte chute constatée en 2009 est liée aux lotissements en déficit) suite principalement aux diminutions du prélèvement sur les produits des jeux de 35 % et des autres dotations, subventions et participations qui diminuent de 4 %.

Après la baisse du résultat en 2009 ramenant la capacité d'autofinancement brute (CAF) de 1,46 M€ en 2008 à 0,76 M€, la CAF progresse à nouveau en 2010 puis 2011, principalement grâce à une baisse des dépenses de fonctionnement (- 2,8 % en 2010 et - 2,6 % en 2011) sur ces deux exercices. Le montant de la CAF exprimé en euros par habitant est de 252 €, légèrement au-dessus de la moyenne départementale de la strate (221 €/habitant).

L'investissement

En 2011, les recettes d'investissement de la commune atteignent 2,2 M€ contre 3,4 M€ en 2006 ce qui représente une baisse de 36 % sur la période. L'augmentation de 2010 s'explique par le recours à un emprunt de 1,4 M€. Le total des ressources d'investissement se situe à un niveau légèrement supérieur à la moyenne de la strate, avec 484 €/habitant pour une moyenne de 438 €/habitant.

Les principales opérations d'équipements effectuées au cours de la période sont :

- l'aménagement des espaces publics du centre-ville : 2,2 M€ en 2006, 1,2 M€ en 2007, 640 k€ en 2008, 1,2 M€ en 2009, 243 k€ en 2010 et 334 k€ en 2011, soit un total d'environ 5,8 M€ sur 6 ans ;
- la modernisation et l'extension du Moulin 9 : 200 k€ en 2009, 1,86 M€ en 2010 et 1,16 M€ en 2011, soit un total d'environ 3,2 M€ sur trois ans (voir ci-après point 4).

Le total des dépenses d'investissement se situe à un niveau bien supérieur à la moyenne de la strate puisqu'il est à 639 €/habitant pour une moyenne de 430 €/habitant.

2. LA DETTE

Au cours de la période examinée, l'encours de la dette de la commune a fortement diminué entre 2006 et 2008 (- 1,13 M€) du fait de l'extinction de plusieurs emprunts contractés dans les années 90 et début 2000. Puis cet encours augmente à nouveau depuis 2009, principalement suite au besoin de financement des deux opérations d'équipement (l'aménagement du centre-ville et la rénovation du Moulin 9) qui augmentent de 57 % les dépenses réelles d'investissement entre 2008 et 2009. Ce besoin de financement conduit à la signature de trois nouveaux emprunts en 2010 et provoque une augmentation de l'encours de 40 % entre ces deux exercices.

La capacité de désendettement, après avoir été de 1,6 année en 2007 et 2008, passe alors à 3,8 ans au 31 décembre 2011, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne régionale de 2,5 ans (DGFIP).

Au 31 décembre 2011, la commune de Niederbronn-les-Bains dispose d'un crédit relais et de neuf prêts en cours dont deux emprunts structurés. La durée de vie résiduelle de cette dette est de 11,1 années et se situe en-dessous de la moyenne des communes de moins de 10 000 habitants donnée par l'observatoire de Finance active en 2012 qui est de 14,2 années.

Le taux moyen des intérêts payés (3,80 % en 2010 et 3,46 % en 2011) se situe dans la moyenne des communes de moins de 10 000 habitants en 2010 et 2011. La société Finance Active la situe à 3,74 % en 2010 et 3,67 % en 2011. Au 31 décembre 2011, la structure de l'endettement se compose à 71 % d'emprunts à taux fixes ou variables simples, pour un montant total de capital restant dû de 3,1 M€. Les produits structurés forment 29 % du capital restant dû, soit 1,15 M€.

La grille Gissler permet un classement des emprunts selon un indice de référence (1 à 5) et la structure du produit (A à E), le moins risqué étant classé A1. D'après l'annexe du compte administratif 2011, la dette de la commune de Niederbronn-les-Bains est pour 71 % (2,8 M€) en A1 « niveau plancher ». Pour 8,2 % (325 k€), elle est en B1 « barrière simple, sans effet de levier » mais cet emprunt, revenu sur une indexation Euribor 12 mois + 0,05 % pendant la période restant à courir, ne présente plus qu'un risque de taux.

Enfin, 824 k€ représentant 20,8 % de l'encours au 31 décembre 2011 constituent le capital restant dû au titre d'un produit classé en E3 dans la grille Gissler, qui a été contracté au 1er septembre 2006 pour une durée de 12 ans auprès de Dexia, initialement pour un montant total de 2,2 M€ dans le but de refinancer un prêt en cours à cette date et jugé risqué (produit structuré à barrière basé sur l'index Libor USD 12 mois). Cette opération a été autorisée par délibération du 19 juin 2006. Il s'agit d'un emprunt de type produit de pente comportant deux phases :

du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007 : taux d'intérêt fixe de 4,10 % l'an.

du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2018 :

- Si la différence entre le CMS EUR 20 ans et le CMS EUR 2 ans est supérieure ou égale à 0,30 %, le taux appliqué est de 4,10 % ;
- Si cette différence est inférieure à 0,30 %, le taux appliqué est de 6,25 % moins 5 fois le montant de la différence, c'est-à-dire que lorsque le taux à deux ans se rapproche du taux à 20 ans, voire que les taux s'inversent, le taux d'intérêt devient très supérieur à 6,25 %.

Selon la commune, ce prêt lui a, jusqu'à présent toujours été favorable et elle bénéficiera pour 2013 d'un taux de 4,1 %, conforme, selon elle, aux taux actuels du marché. Elle indique également dans sa réponse que, compte tenu des conditions de renégociation très défavorables proposées par l'organisme prêteur, il lui paraît peu opportun de renégocier ce prêt dont l'échéance se situe en 2018. Les niveaux de taux CMS EUR 20 ans et CMS EUR 2 ans conduisent à maintenir actuellement le taux de 4,1 %.

Une délibération du 21 novembre 2011 a fixé les conditions de renégociation des prêts structurés. Cependant, les propositions de réaménagement formulées par le prêteur n'ont pas été retenues en raison soit de l'importance des indemnités, soit du niveau de taux fixe proposé. En l'état, la collectivité suit les conditions de l'éventuel refinancement de cet emprunt, notamment à l'occasion de réunions semestrielles avec les services du prêteur. La chambre a incité la commune à se faire produire, d'une part, le coût de sortie au 31 décembre 2012 et, d'autre part, des hypothèses d'évolution de taux CMS Eur 20 ans et 2 ans qui désactivent le taux barrière de 4,10 % actuel avec les calculs correspondants des taux qui seraient appliqués au contrat ainsi que la charge d'intérêt qui en résulterait. Ces données ont été produites et confortent la collectivité dans son analyse qu'il n'est pas opportun de renégocier le prêt aux conditions proposées.

3. LES EFFECTIFS ET LA GESTION LOCALE

3.1 Les effectifs de la commune et leur évolution

L'effectif total de la commune passe de 127 à 115 agents au cours de la période examinée, ce qui représente une diminution de 6,43 ETP (de 86,43 à 80), soit - 7,4 %. Cette diminution concerne principalement les effectifs non permanents (43 employés, soit 10,95 ETP en 2006, 38 employés, soit 8,09 ETP en 2011) et s'explique par la suppression presque totale des postes saisonniers au service des espaces verts et de la voirie en 2011.

En 2011, les titulaires représentent 82 % des effectifs en ETP, les non-titulaires sur postes permanents 8 % et les non-titulaires non permanents 10 %. Le nombre d'agents sur poste non permanent paraît élevé (38) mais les équivalents temps plein ne sont que de 8,09. Niederbronn est une commune touristique qui, de ce fait, recrute des travailleurs saisonniers pour de courtes périodes, en été principalement.

Le nombre de catégorie B diminue légèrement au profit de la catégorie A entre 2009 et 2011, la répartition restant proche de la moyenne nationale, mais le taux d'encadrement, tous agents confondus, apparaît faible, à environ 4 % en 2011 (5 cat. A pour 115 agents).

Le suivi de la situation des contractuels n'appelle pas d'observation particulière dès lors que l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique a été prise en compte et que les conditions d'ancienneté vont permettre la CDIisation d'un maître-nageur et que quatre autres agents auront la possibilité d'être titularisés.

3.2 La gestion locale

Le personnel

En ce qui concerne l'absentéisme, la commune a respecté l'obligation de présenter tous les deux ans un rapport sur l'état de la collectivité qui contribue à l'information du conseil municipal. La chambre a constaté que le taux d'absentéisme des effectifs permanents se situe à 8,21 %, soit légèrement en-dessous du taux Sofcap du mois de mai 2012 qui présente un taux d'absentéisme 2011 pour les collectivités de 30 à 149 agents à 8,7, %.

Le nombre d'heures supplémentaires payées au cours de l'exercice 2010, est de 2 463 heures, représentant un montant de 40,75 k€ Ces heures supplémentaires ont été payées à 39 agents (soit une moyenne de 63 h/an/agent). Aucun de ces agents ne dépasse les 300 heures annuelles. En 2011, ce nombre d'heures est en diminution puisque le bilan social fait apparaître 1 894 heures supplémentaires rémunérées, soit 569 heures en moins. Leur suivi, qu'il est prévu d'automatiser, n'appelle pas d'observation.

S'agissant du régime indemnitaire, une délibération du 17 septembre 2002 a refondu, conformément aux textes en vigueur, les sept catégories et primes servies aux différentes catégories de personnel.

Une délibération du 6 décembre 2004 a pris en compte l'absentéisme en matière d'attribution de ces primes et indemnités. Ces modulations de primes ont fait l'objet d'une nouvelle délibération le 28 janvier 2008, après un premier bilan des résultats.

L'attribution de ces primes et indemnités a été vérifiée et les règles en vigueur sont respectées. Il en est de même en ce qui concerne l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) aux bénéficiaires et du versement du complément de rémunération, avantage collectivement acquis en application de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Les ateliers municipaux et le local informatique

Les ateliers municipaux sont situés dans des locaux vétustes et « provisoires » depuis de nombreuses années. La chambre prend acte de la mise en place d'un programme pluriannuel de travaux à réaliser sur ces ateliers dans l'attente de la construction de nouveaux ateliers et de la réalisation, en 2012, d'un vestiaire chauffé, pour 18,5 k€

La sécurité informatique comporte deux aspects : le local et le matériel, ainsi que la sauvegarde des données. En ce qui concerne le local et le matériel, le serveur informatique est installé à l'étage de la mairie, dans une pièce ordinaire non climatisée et sans protection spéciale contre l'incendie. Le système est protégé des microcoupures de courant par un onduleur. Dans la même pièce se trouve un photocopieur. La chambre recommande à la commune d'installer son serveur à part, dans un local sécurisé. S'agissant de la sécurisation des données par les sauvegardes, deux jeux de sauvegardes sont réalisés, l'une est quotidienne et l'autre hebdomadaire : les deux versions sont stockées sur place dans une autre pièce que le serveur et dans un coffre non ignifuge ;

une copie de la sauvegarde hebdomadaire est stockée à l'extérieur au domicile d'un fonctionnaire territorial (qui ne dispose pas non plus d'un coffre ignifuge), au lieu d'être entreposée dans un local communal, différent de la mairie, mais accessible à tout moment aux personnes autorisées de la collectivité. La chambre prend acte de l'engagement de la commune d'installer une climatisation dans le local du serveur et des consultations en cours pour la mise en place de sauvegardes externes appropriées.

4. L'OPERATION MOULIN 9

A la fin des années 80, la commune de Niederbronn s'était dotée d'un outil culturel et de communication : la Maison des Arts et des Congrès. Après 14 années de fonctionnement, un certain nombre de mises aux normes lourdes étaient à entreprendre tant au niveau de la sécurité que de l'aménagement de la scène et des coulisses. Ainsi, en 2003, la commune de Niederbronn a-t-elle envisagé d'engager des travaux de restructuration et d'extension de l'équipement. En cours d'opération (délibération du 1^{er} février 2010), il a également été décidé de changer l'appellation de cet outil, qui est devenu le Moulin 9.

L'opération s'est déroulée entre début 2004 et septembre 2011. La chambre a examiné les différentes phases, la passation des marchés de travaux, les difficultés rencontrées dans la réalisation des travaux, le marché de maîtrise d'œuvre et le financement du projet.

4.1 Les différentes phases du projet

De la réflexion au marché de maîtrise d'œuvre

En mars 2003, la commune avait souhaité pouvoir disposer de moyens d'accueil et d'un équipement scénique mieux adaptés. Le conseil municipal avait alors décidé de faire réaliser une étude de faisabilité et demandé la présentation d'un programme fonctionnel au cabinet d'architectes Jean Salvaire Conseil (JSC) de Lyon, étude de 66 pages sans les annexes, examinée par le comité de pilotage le 31 mars 2004.

Lors de sa séance du 19 avril 2004, le conseil a tout d'abord indiqué que « *les propositions d'aménagement et d'équipement apportées par le cabinet Salvaire répondent à l'ensemble des besoins recensés* ». Trois options ont été présentées respectivement pour 1,6 M€, 2,04 M€ et 2,94 M€

L'avis d'appel public à la concurrence pour un marché négocié de maîtrise d'œuvre sans remise de prestation a été publié le 3 juin 2004. Sur 11 candidatures, trois présélectionnées le 22 septembre 2004, ont été destinataires du programme validé par le conseil municipal et ont visité les locaux à rénover en octobre.

Le 6 décembre 2004, le conseil municipal a retenu un cabinet d'architectes de Strasbourg (suivant en cela l'avis du comité de pilotage) pour une mission de base et des missions complémentaires EXE, OPC, acoustique et dossier d'impact bruit pour un montant d'honoraires de 128 067 €HT, soit un taux de 13,77 % appliqué à un coût d'objectif de travaux de 930 000 €HT.

Lors de la présentation (14 mars 2005) de l'avant-projet sommaire (APS), le montant provisoire des travaux fut estimé à 1 257 000 € (1,2 M€HT plus 7 % d'aléas au stade de l'APS), auxquels s'ajoutent les trois options souhaitées par le comité de pilotage (climatisation

120 000 €HT + extension pour abriter les gradins à 22 000 €HT + pré-câblage informatique à 7 000 €HT) soit un total de 1,4 M€HT. L'augmentation par rapport aux 0,93 M€initiaux est liée à l'intégration dans le projet de la restructuration de la cuisine, du renouvellement du matériel son et éclairage et du nouveau tapis de danse.

Toutefois, considérant le coût global de l'opération et que le programme d'investissement était déjà chargé pour les exercices à venir pour 2005/2006 (troisième tranche du projet ville, terrain en gazon synthétique et chaufferie au bois), le conseil municipal a décidé un report du projet.

Le 19 mai 2008, a été créé un comité de pilotage de huit membres, chargé de rendre un avis sur le programme des travaux validé en juillet 2005, sachant que le maître d'œuvre était désigné et que le contrat n'avait été que suspendu. Le conseil municipal a décidé de reprendre les études préalables, avec pour objectif d'engager les travaux en septembre 2009 (il avait entre-temps acheté les terrains situés à l'arrière de la cour du Moulin).

Le 9 mars 2009, l'avant-projet détaillé actualisé a été adopté pour un montant de 2,274 M €HT, un surcoût de 50 k€ étant à imputer sur le gros-œuvre en raison de la mauvaise qualité du sous-sol révélée par les études complémentaires et nécessitant des fondations spéciales. Il a aussi adopté le principe d'un avenant au contrat de l'architecte qui a accepté de revoir son taux de rémunération à la baisse de 13,96 % à 12,6 %, appliqués à un montant de travaux de 2 162 816 €HT, soit 272 515 €HT. La mission de contrôle technique a été également réajustée à 10 620 €HT. Le 18 mai 2009, le conseil municipal a fixé la rémunération définitive de l'architecte à 295 520 €HT.

4.2 Le réalisation de l'opération

Les marchés de travaux et dépenses diverses

En novembre 2012, le montant TTC, avenants compris, de ces marchés est de 2 396 810 € dont 2 362 699 € ont été mandatés et un solde de 33 841 € reste à mandater. Une douzaine d'avenant se sont ajoutés au montant initial (2 281 149 €TTC), l'augmentant de 5,07 %, ce qui est acceptable eu égard à la complexité de l'opération.

La dévolution des différents lots n'appelle pas d'observation. Des dépenses, non incluses dans les marchés de travaux, ont été réalisées pour des fournitures et des travaux non compris dans la base servant au calcul de la rémunération du maître d'œuvre, car prévus, pour certains, avec une maîtrise d'œuvre effectuée en régie. Ces marchés concernent principalement l'aménagement des extérieurs (parking) pour 198 927 € TTC au total, l'achat de matériel son et lumière pour 95 677 €TTC, l'achat de chaises et tables pour 71 578 €TTC et la décoration du hall pour 52 750 € TTC. Leur total s'élève à 528 k€TTC.

Les difficultés du chantier

L'ordre de service de démarrage des travaux a été établi le 28 septembre 2009. Le planning prévisionnel prévoyait une période de préparation de quatre semaines puis des interventions des différents corps d'état avec une réception des travaux au cours de la première quinzaine de juillet 2010.

En réalité, en raison notamment de difficultés diverses apparues en cours de chantier et dont certaines n'étaient pas prévisibles, les travaux ont commencé en octobre 2009 pour un achèvement

prévu en juillet 2010 ; la réception de l'ouvrage a eu lieu le 10 mai 2011, le bâtiment a été inauguré en septembre 2011 et fonctionne depuis.

Ce retard résulte à la fois d'évènements survenus en cours de chantier et de manquements qui ont conduit à renouveler la composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Certes, un certain nombre d'évènements non maîtrisables sont intervenus dans le déroulement de ce chantier : intempéries (26 jours répertoriés le 16 mars 2010 et encore d'autres jours en décembre 2010), liquidation judiciaire de l'entreprise de carrelage (ce qui a conduit à une prise en charge des travaux restant à accomplir par les ouvriers communaux), remplacement des gaines enterrées extérieures après leur écrasement (probablement par un engin de chantier), et incendie du monte-personnes le 21 février 2011, suite à une négligence sur le chantier.

Par ailleurs, plusieurs constats relatifs à la conduite et supervision des travaux témoignent d'un faible suivi du chantier par la maîtrise d'œuvre, constats que la société d'architectes concernée n'a pas contesté.

Ces retards ont conduit, par avenant n° 2 du 14 janvier 2011, à plafonner la rémunération de l'architecte, en réalité à l'augmenter de 4 480 €HT. Suite au contrôle de la chambre, le caractère infondé de cette augmentation a été établi et la commune a pris l'engagement, en accord avec le maître d'œuvre, de soumettre au conseil municipal du 10 juin 2013 une délibération décidant de l'annulation de cet avenant n° 2.

Délibéré à la chambre le 11 juin 2013
Le président

Christophe Rosenau

ANNEXE 1 : LE RESULTAT NET DES EXERCICES 2006 A 2011

Budget principal	2006	2007	2008	2009	2010	2011	06/11
Contributions directes	2 025 188	1 978 964	1 151 925	1 208 265	1 257 395	1 325 352	-35%
Prélèvement sur les produits des jeux	2 238 087	2 358 843	2 015 650	1 677 612	1 423 644	1 461 938	-35%
Autres impôts et taxes	295 385	337 971	1 175 106	1 202 043	971 080	1 118 221	279%
DGF	735 874	754 762	770 309	791 794	1 015 166	746 940	2%
Autres dotations, subv. et participations.	499 586	514 358	502 085	410 370	445 278	481 781	-4%
Produits des services du domaine et ventes div.	1 016 564	1 472 639	1 373 832	1 188 674	1 190 488	1 299 007	28%
Atténuation de charges	37 778	28 603	23 084	49 416	70 909	82 296	118%
Autres produits de gestion courante	285 712	309 273	356 707	380 442	449 537	429 125	50%
Travaux en régie	0	0	0	0	57 821	0	
Reprises sur amortissements et provisions	0	16 769	0	0	0	0	
Total recettes de gestion courante	7 134 174	7 772 182	7 368 698	6 908 616	6 881 319	6 944 660	-3%
Charges à caractère général	1 565 496	1 601 648	1 687 022	1 708 911	1 943 719	1 879 881	20%
Charges de personnel et assimilés	2 634 179	2 602 099	2 734 873	2 789 811	2 794 658	2 848 480	8%
Atténuation de produits	8 000	7 456	36 230	9 567	18 372	0	-100%
Autres charges de gestion courantes	1 283 151	1 407 376	1 309 807	1 246 238	1 072 907	941 664	-27%
Dotations aux amorts. et provisions	177 640	244 263	225 954	255 826	257 453	309 375	74%
Total dépenses de gestion courantes	5 668 466	5 862 843	5 993 885	6 010 353	6 087 109	5 979 401	5%
a-Résultat courant non financier	1 465 708	1 909 340	1 374 813	898 263	794 210	965 259	-34%
Produits financiers	5 159	9 816	6 659	315	253	228	
Charges financières	153 206	155 160	151 303	96 095	112 747	148 500	
b-Résultat financier	-148 048	-145 344	-144 644	-95 780	-112 493	-148 272	
Résultat courant (a+b)	1 317 660	1 763 996	1 230 169	802 482	681 717	816 988	
Produits exceptionnels	701	237 659	20 849	460 277	2 975	6 727	
Charges exceptionnelles	5 879	339 643	14 258	754 460	33 521	4 253	
c-Résultat exceptionnel	-5 177	-101 984	6 590	-294 184	-30 546	2 473	
Résultat net de l'exercice (a+b+c)	1 312 483	1 662 012	1 236 759	508 299	651 171	819 461	-38%

Source : comptes administratifs, CRC